

**SEANCE DU
12 JUIN 2024**

**RAPPORT N° V-1
24SGADB0055**

**Nombre de conseillers en exercice :
25**

**Nombre de conseillers présents :
21**

**Date de convocation :
6 juin 2024**

**Date d'affichage :
13 juin 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 12 juin à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Ateliers du Jour (Maison de l'administration) - 71300 MONTCEAU LES MINES, sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Roger BURTIN - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - M. Gérard GRONFIER - M. Jean-Paul LUARD - Mme Jeanne-Danièle PICARD -

CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. CASSIER (pouvoir à M. PIGEAU)
M. GOMET (pouvoir à Mme PICARD)
M. MEUNIER (pouvoir à M. JAUNET)
M. PINTO (pouvoir à Mme REYES)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Frédérique LEMOINE

**OBJET:
Gestion des aires d'accueil et d'habitat permanentes des gens du voyage et de l'aire de grand passage sur le territoire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau -
Autorisation de signature d'un marché passé en appel d'offres ouvert**

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote: 25

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 25

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 4**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 0**



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 21 décembre 2023, devenue exécutoire le 22 décembre 2023, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R. 2162-2 à R. 2161-5, L.2124-2, L. 2124-2 1° du Code de la commande publique relatifs à la passation de l'appel d'offres ouvert,

Le rapporteur expose :

« La Communauté Urbaine est compétente en matière d'aires d'accueil des gens du voyage et confie, depuis la création de ces aires, leur gestion à des prestataires extérieurs.

Le marché en cours (n°19063DPD) relatif à la gestion des aires d'accueil et d'habitat des gens du voyage et de l'aire de grand passage sur le territoire communautaire s'achèvera le 31 juillet 2024.

Une mise en concurrence soumise aux articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-5 du Code de la commande publique a été organisée sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour la passation d'un nouveau marché de Gestion des aires d'accueil et d'habitat permanentes des gens du voyage et de l'aire de grand passage sur le territoire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Seules l'aire d'accueil de Montchanin et l'aire de grand passage de Saint Eusèbe sont actuellement ouvertes, les aires d'accueil de Torcy et Montceau-les-Mines étant actuellement fermées.

Le marché est décomposé de la façon suivante :

Prix forfaitaire	Estimation HT
Tranche ferme : <ul style="list-style-type: none">- Gestion de l'aire d'accueil de Montchanin ;- Gestion de l'aire de grand passage de Saint-Eusèbe ;- Surveillance et entretien des abords de l'aire fermée de Montceau-les-Mines ; astreinte en cas d'incident sur les aires ;- Surveillance et entretien des abords de l'aire fermée de Torcy ; astreinte en cas d'incident sur les aires.	140 460,00 €
Tranche optionnelle 1 : Gestion de l'aire d'accueil de Montceau-les-Mines.	48 600,00 €
Tranche optionnelle 2 : Gestion de l'aire d'accueil de Torcy.	67 800,00 €
Prix unitaire	
Mission de médiation en accompagnement de la CUCM sur des occupations illicites sur le territoire communautaire.	150,00 €

Le marché sera conclu pour une période ferme allant du 1^{er} août 2024 ou de sa date de notification si ultérieure jusqu'au 31 mars 2025. Il pourra être reconduit tacitement trois fois 12 mois.

Au terme de cette mise en concurrence, la commission d'appel d'offres, lors de sa réunion du 12 juin 2024, a choisi de confier ces prestations à la société ACGV Services SAS qui a présenté l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse, pour un montant de 130 116,00 € HT (réparti en une tranche ferme de 83 592,00 € HT, une tranche optionnelle 1 de 22 512,00€ HT, d'une tranche optionnelle 2 de 22 512,00 € HT et d'une prestation à prix unitaire de 150,00 € HT) pour la première période.

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer les pièces de l'accord-cadre.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer

le marché à conclure avec la société ACGV Services SAS, pour un montant de 130 116,00 € HT (réparti en une tranche ferme de 83 592,00 € HT, une tranche optionnelle 1 de 22 512,00 € HT, d'une tranche optionnelle 2 de 22 512,00 € HT, et d'une prestation à prix unitaire de 150,00 € HT), soit un montant de 156 139,20 € TTC, à compter du 1er août 2024 ou de sa date de notification si ultérieure, jusqu'au 31 mars 2025, reconductible tacitement dans la limite de trois reconductions de 12 mois ;

- D'imputer les dépenses sur les crédits prévus à cet effet et inscrits au budget communautaire.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 13 juin 2024
et publié, affiché ou notifié le 13 juin 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD

